



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-149

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU DE TRANSFERT DES EFFLUENTS DU POSTE DE RELEVAGE DES OCRES A ROUSSILLON VERS LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'APT, DE RACCORDEMENT DU RESEAU DE COLLECTE DES FERRIERS (ROUSSILLON) ET DE RENOUELEMENT / RENFORCEMENT DES COLLECTEURS OUEST SITUES A GARGAS

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 31 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 38

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE représenté par M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à Mme Martine CALAS
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241205-2024-149-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Page 1 sur 3

CC-2024-149

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 sur la passation des marchés selon une procédure adaptée,

Vu, la programmation des travaux sur les réseaux d'AEP et EU de la CCPAL, telle qu'elle ressort notamment du Schéma Directeur d'Eau Potable du Pays d'Apt et des Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Usées des communes,

Vu, le déroulement de la procédure d'Appel Public à Concurrence menée du 18 octobre 2024 au 18 novembre 2024 à 11 heures,

Vu, les offres reçues et le rapport d'analyse de ces offres,

Vu, l'avis de la commission MAPA du 4 décembre 2024,

Considérant, qu'il y a lieu de réaliser des travaux pour la création d'un réseau de transfert des effluents du poste de relevage des Ogres de ROUSSILLON vers le système d'assainissement d'APT, le raccordement du réseau de collecte des Ferriers (ROUSSILLON) et le renouvellement / renforcement des collecteurs Ouest de GARGAS par lesquelles transitent les effluents jusqu'à la station d'épuration d'APT Le Chêne,

Considérant, que ces travaux entrent dans le cadre de la programmation 2024-2025 des travaux sur les réseaux de la CCPAL (exécution 2025),

Considérant, que la procédure de mise en concurrence a été régulièrement menée pour l'attribution du marché public de travaux correspondants,

Considérant, qu'une offre a été reçue dans le délai prescrit,

Considérant, qu'elle n'a pas été jugée irrégulière, inacceptable ou inappropriée au sens du Code de la Commande Publique,

Considérant, l'approbation, par la Commission MAPA du rapport d'analyse des offres définitives, proposant de retenir l'offre d'un montant de 2 241 554,00 € HT présentée par le groupement d'entreprises SNPR (mandataire), FAURIE LUBERON et HYDRAUSTAB.

Le Président demande au Conseil de délibérer et de l'autoriser à signer le marché de travaux ci-dessus présenté dans les conditions ci-après :

Montant HT	Attributaire
2 241 554,00 €	Groupement d'entreprises SNPR (mandataire), FAURIE LUBERON et HYDRAUSTAB

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Autorise, le Président à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci, entrant dans le cadre de l'exécution des travaux de réseaux inscrits au programme 2024-2025 (Exécution 2025) dans les conditions ci-après :

Objet	Montant HT	Attributaire
Création d'un réseau de transfert des effluents du PR des Ogres de ROUSSILLON vers le système d'assainissement d'APT, raccordement du réseau de collecte des Ferriers (ROUSSILLON) et renouvellement / renforcement des collecteurs Ouest de GARGAS par lesquelles transitent les effluents jusqu'à la station d'épuration d'APT Le Chêne	2 241 554,00 €	Groupement d'entreprises SNPR (mandataire), FAURIE LUBERON et HYDRAUSTAB

Dit, que les crédits nécessaires à l'exécution dudit marché sont inscrits aux budgets Assainissement Collectif en Régie de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Dit, que les pièces du marché seront transmises à la Préfecture de Vaucluse pour contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 18/12/2024

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241205-2024-149-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024
Page 3 sur 3

